

Règlement Intérieur de l'Organisme de Formation "Learn and Share"

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il a pour objet de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires afin de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées par "Learn and Share".

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation ou un bilan de compétences dispensée par "Learn and Share", que la formation soit réalisée en présentiel ou à distance.

Article 2 : Règles générales de discipline

1. *Respect des horaires* : Les participants doivent respecter les horaires de formation communiqués. En cas de retard ou d'absence, il est nécessaire d'en informer le responsable de formation dans les plus brefs délais.
2. *Assiduité et engagement* : La présence et la participation active aux sessions sont obligatoires.
3. *Comportement* : Un comportement respectueux envers les formateurs, les intervenants et les autres participants est exigé. Tout acte de harcèlement ou de discrimination est strictement interdit.

Article 3 : Santé et sécurité

1. *Prévention des risques* : Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et de prévention des risques communiquées en début de formation.
2. *Équipement de protection* : En cas de formation nécessitant un équipement de protection individuel (EPI), celui-ci sera fourni et son utilisation sera obligatoire.
3. *Premiers secours* : En cas d'accident ou de malaise, les stagiaires doivent immédiatement avertir le formateur ou le personnel de l'établissement.
4. *Hygiène* : Les stagiaires doivent respecter les règles d'hygiène, notamment en période de pandémie, où des mesures spécifiques pourront être mises en place (port du masque, distanciation sociale, désinfection des mains, etc.).

Article 4 : Modalités de formations à distance

1. *Accès aux formations* : Les stagiaires doivent disposer du matériel nécessaire (ordinateur, connexion Internet, etc.) pour suivre les formations à distance.
2. *Protection des données* : Les stagiaires doivent veiller à la confidentialité et à la protection des données personnelles. Ils s'engagent à ne pas divulguer leurs identifiants de connexion.
3. *Bonnes pratiques numériques* : Les stagiaires doivent adopter des comportements responsables en ligne, notamment :
 - Ne pas diffuser de contenu inapproprié.

- Respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.
- Utiliser les outils numériques mis à disposition de manière éthique et professionnelle.

Article 5 : Usage des locaux et du matériel

1. *Respect des locaux* : Les stagiaires doivent respecter les locaux mis à disposition et les maintenir en bon état.
2. *Utilisation du matériel* : Tout matériel prêté doit être utilisé avec soin et restitué en bon état. Toute détérioration ou perte de matériel pourra entraîner des sanctions et une demande de remboursement des frais engagés. Le matériel doit être utilisé strictement en lien avec la formation délivrée.

Article 6 : Sanctions disciplinaires

1. Nature des sanctions : En cas de non-respect du règlement intérieur, des sanctions disciplinaires peuvent être prises, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la formation.
2. Procédure disciplinaire : Avant toute sanction, le stagiaire sera convoqué pour s'expliquer devant le responsable de formation. La décision sera notifiée par écrit.

Article 7 : Dispositions finales

1. Affichage et communication : Le présent règlement intérieur est affiché dans les locaux de l'organisme de formation et est également communiqué à chaque stagiaire avant son inscription définitive.
2. Modifications : "Learn and Share" se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. Toute modification sera communiquée aux stagiaires.

Fait à Le Mesnil Saint Denis, le 6 Juin 2024.

Signature :

Claire BEYOU Responsable de l'Organisme de Formation
Learn and Share

Ce règlement intérieur a pour but de garantir une formation efficace et sécurisée, en respectant les droits et les devoirs de chacun. En le respectant, nous contribuons tous à créer un environnement d'apprentissage serein et enrichissant.